

7 juin 2016 - Commission thématique 2 – Eaux souterraines

Nom	Organisme / collectivité	Présent	Excusé
Jean-Philippe BONNEL	SAGEBA	X	
Jean-Pierre DESMOULINS	Commune de Saintines		
Nicolas INGLEBERT	Commune de Crépy-en-Valois		X
Jean-Louis PARMENTIER	Commune de Vez	X	
Jean-Pierre HAUDRECHY	SIAEP Auger	X	
Amandine SOILLY	CCPV		X
Fabien BUGEAT	AESN	X	
Jean-Paul VORBECK	DREAL	X	
Guillaume GANEAU	ONEMA		X
Cécile JOUIN	DDT 60		X
Franck DEBOISE	ROSD		
Bernard POILLY	Fédération de pêche	X	
Raphaël MIKAELIAN	Lyonnaise des eaux		
Anne SIRON	Conseil Régional		X
Estelle BRAECKELAERE	CD 60		X
Philippe PEIFFER	Chambre d'agriculture	X	
Léa DESOUTER	Chambre d'agriculture	X	
Tony MENARD	CCI 60		
Marie-Godelène GANIVET	CCI 02		

OBJET DE LA REUNION :

M. Bonnel introduit la réunion en expliquant que, suite à l'approbation inter-préfectorale du SAGE, chaque commission va se réunir afin de passer en revue les dispositions qui les concernent afin d'affiner et de prioriser leur mise en œuvre, tout en cherchant à identifier les potentiels points de blocage. D'autre part, le SAGEBA a, de son côté, un programme de communication général prévu en 2016 avec la réalisation de panneaux déroulants qui pourront être mis à disposition des collectivités et partenaires. Les thèmes développés dans ces panneaux s'inscriront en grande partie dans les dispositions du SAGE, et chaque commission pourra ainsi définir des panneaux qui correspondront aux sujets à aborder.

Disposition 1.1 - Faire le bilan des données piézométriques, élaborer une carte et définir les besoins complémentaires

Synthèse de la disposition :

Réalisation d'un bilan des données piézométriques existantes conduisant à une carte piézométrique à l'échelle du bassin versant, la définition des aquifères non suivis, et une évaluation des besoins en données complémentaires.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016

Type : Connaissance

Coût estimé : 5 000 à 6 000 €HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Actualisation de la carte piézométrique réalisée par le BRGM et diffusée début 2016. Des besoins en données complémentaires sont identifiés.

Positionnement de la commission thématique :

M. PEIFFER indique que la carte reste très théorique, car il n'y a pas eu tant de sondages que ça. M. PARMENTIER confirme en indiquant qu'entre les points mesurés on peut se poser des questions.

M. PEIFFER propose de réaliser un recensement de tous les forages existants afin de relever le niveau statique de la nappe à un instant précis. M. VORBECK indique qu'il faudrait que ces ouvrages soient équipés pour la mesure, et que la récupération de ces données est un travail conséquent.

M. PARMENTIER indique qu'au niveau agricole, les propriétaires effectuent généralement deux levés des niveaux d'eau par an (au printemps et à l'automne).

M. PEIFFER considère qu'il serait intéressant d'avoir une donnée pour chacune des 39 communes. M. VORBECK explique qu'il y a eu une cinquantaine de points relevés dans l'étude du BRGM, ce qui représente déjà un nombre important. M. BUGEAT explique qu'il serait intéressant de relever les secteurs sous-représentés pour définir les potentiels besoins complémentaires. M. PARMENTIER conclue en indiquant qu'il serait utile de collecter les points de levés potentiels nivelables.

Disposition 1.3 - Étudier les aspects hydrologique et hydrogéologique des assecs de la Sainte-Marie

Synthèse de la disposition :

Evaluer les causes des assecs constatés sur la Sainte-Marie, en amont de la commune de Duvy, par le biais d'une étude sur le fonctionnement hydrologique et hydrogéologique, les relations nappe/rivière et des propositions d'actions pour conserver un débit minimum sur la Sainte-Marie.

Porteurs pressentis : Collectivités territoriales et établissements publics locaux et structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2017

Type : Connaissance

Coût estimé : 40 000 à 45 000 €HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Lancement de l'étude en utilisant la carte piézométrique actualisée du BRGM et le réseau de suivi des deux captages en tête de bassin versant de la Sainte-Marie en cours de lancement avec le BRGM.

Points de blocage :

Coût de l'étude, portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.

Positionnement de la commission thématique :

M. PEIFFER indique que les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont très importants, et que cette action est donc assez prioritaire. M. HAUDRECHY explique qu'il y a eu une période où les prélèvements des captages d'Auger-Saint-Vincent atteignaient les 1,3 million de m³, mais que ceux-ci sont maintenant redescendus aux alentours de 1,1 million de m³. Depuis lors, on n'a pas observé d'assecs de la Sainte-Marie. Il relie cette baisse de prélèvements en partie à la diminution du nombre d'industries sur Crépy-en-Valois. En parallèle, la population a augmenté, mais la consommation est restée stable, à moins de 120m³ par ménage. M. PARMENTIER observe que la part de prélèvements liés à l'alimentation en eau potable a peut-être baissé sur Crépy, mais il faut faire attention aux prélèvements agricoles, notamment sur la commune de Rouville, qui a plutôt tendance à augmenter. Toutefois, les prélèvements sont mieux répartis, ce qui impacte moins fortement la rivière. M. HAUDRECHY indique que des prélèvements se font également dans des nappes plus profondes. M. VORBECK explique que la disponibilité de cette ressource n'est pas éternelle. M. BUGÉAT indique qu'il faut éviter la sur-exploitation des nappes inférieures qui vont ensuite faire pression sur les nappes plus superficielles. M. PARMENTIER indique que la ressource n'est d'ailleurs pas que souterraine. M. VORBECK confirme, en fonction des usages. Mme GASTON explique que le BRGM devrait suivre deux captages sur la tête de bassin versant de la Sainte-Marie, et que le suivi des assecs devait se faire grâce au réseau ONDE de l'ONEMA. Toutefois, celui-ci ne se fera pas sur le bassin versant de l'Automne cette année. M. BUGÉAT indique que les agents du SAGEBA pourraient remplacer ceux de l'ONEMA sur ce suivi, sous réserve que l'ONEMA les forme.

Disposition 1.4 - Déterminer les débits minimums biologiques et les volumes prélevables sur le bassin versant

Synthèse de la disposition :

- Etude des débits minimums biologiques des 7 masses d'eau de surface et des volumes prélevables associés.
- Définir dans tout le bassin versant des zones à risque de prélèvements pour les cours d'eau et en faire une cartographie de référence.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2017 à 2018

Type : Connaissance

Coût estimé : 150 000 à 240 000€ HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Lancement de l'étude en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Points de blocage :

Coût de l'étude, portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.

Positionnement de la commission thématique :

M. VORBECK indique que cette disposition découle des précédentes. M. PARMENTIER explique qu'elle nécessite une connaissance plus approfondie des nappes. M. BONNEL approuve, en complétant qu'il est aussi nécessaire d'en savoir plus sur les cours d'eau.

Mme GASTON explique que la disposition 1.2, abordée par la commission « eaux de surface », a pour objet le calage d'échelles sur les cours d'eau, avec un suivi des niveaux. Il est rapidement estimé qu'il en faudrait environ une quinzaine sur l'ensemble du bassin versant (3 sur l'Automne au moins, 3 sur la Sainte-Marie, les autres réparties sur les principaux affluents). Mme GASTON indique que le réseau de mesures mis en place par le SAGEBA en 2015 pourra être utile, car les débits de 4 cours d'eau sont mesurés tous les 2 mois.

M. VORBECK indique que cette disposition demande presque une modélisation, mais qu'avec l'expérience la lecture des données se fluidifiera.

M. PARMENTIER indique que l'Automne réagit différemment d'avant, beaucoup plus rapidement, ce qui est lié aux évolutions du territoire (urbanisation par exemple).

M. VORBECK explique que le débit minimum biologique est le débit qui permet aux poissons de mener leur vie normalement, c'est lié aux hauteurs d'eau et à la vitesse, en général ça se rapproche du QMNA5. Une petite étude spécifique sur le sujet est envisageable et moins onéreuse que d'aller jusqu'aux volumes prélevables.

M. PARMENTIER demande si l'on peut observer une différence entre l'amont et l'aval du même cours d'eau. M. VORBECK indique qu'il faut surtout éviter les assecs et qu'il est nécessaire d'observer un écoulement normal et pas trop faible qui apporterait moins d'oxygène.

M. BONNEL demande s'il faut prendre en compte la température, et M. VORBECK indique que ce paramètre n'est pas pris en compte au niveau hydraulique. M. BUGÉAT précise qu'on étudie les débits au regard des espèces référentes sur le cours d'eau.

M. POILLY note que l'Automne n'est pas observée dans un état de sécheresse comme certains cours d'eau du bassin de l'Aronde. M. PARMENTIER indique que ce dernier présente de fortes pressions à la fois dans le domaine agricole et urbain.

Il est décidé de prioriser une actions sur l'évaluation des débits minimums biologiques, sans aller jusqu'à étudier les volumes prélevables pour le moment. Il conviendra d'associer le suivi des cours d'eau aux pluviométries.

Disposition 2.2 - Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec l'objectif de maintien du bon état quantitatif	
<u>Synthèse de la disposition :</u>	
Les documents de planification relatifs à l'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif de maîtriser les consommations d'eau secteur par secteur sur le bassin versant, dans une logique de préservation de l'état quantitatif.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2018
<u>Type :</u> Mise en compatibilité	<u>Coût estimé :</u> Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u>	
Action de mise en compatibilité : force juridique. Information à communiquer auprès des maîtres d'ouvrage concernés, par le biais d'une note / plaquette ?	
<u>Points de blocage :</u>	
Acceptabilité par les collectivités de pousser la réflexion plus loin que ce qui est fait jusqu'à présent.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u>	
M. PARMENTIER indique qu'il est nécessaire, lors de la révision des SCoT, d'insister sur la gestion des eaux pluviales à la parcelle et de communiquer sur le sujet pour en sortir le positif. Il est nécessaire aussi d'en faire mention auprès des communes, car beaucoup de PLU sont en cours.	
M. VORBECK explique que les services de l'Etat rappellent les obligations de compatibilité avec le SAGE et les enjeux existants. M. HAUDRECHY indique qu'il serait judicieux d'informer directement les urbanistes.	

Disposition 2.3 - Diagnostiquer les systèmes AEP et cibler les points noirs	
<u>Synthèse de la disposition :</u>	
La CLE préconise aux collectivités territoriales compétentes de disposer d'un diagnostic : de la ressource et de sa protection, des ouvrages de production, des ouvrages de traitement et leurs conditions d'exploitation, du réseau de distribution et des ouvrages de stockage, une analyse de leurs conditions d'exploitation ; ainsi que d'une analyse de la gestion patrimoniale des installations, la prospective en termes de sécurité d'approvisionnement quantitatif et qualitatif, et d'un plan pluriannuel hiérarchisé d'études, travaux et actions à mettre en place.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2017
<u>Type :</u> Connaissance	<u>Coût estimé :</u> De 390 000 à 780 000€ HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u>	
Importance pour les collectivités de bénéficier d'informations fiables sur leurs réseaux pour minimiser les coûts engendrés par les points noirs. Recenser ce qui existe déjà avant de lancer des études et recherches complémentaires (questionnaire aux collectivités ?).	
<u>Points de blocage :</u>	
Coût, difficulté à programmer sur plusieurs années.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u>	
=> Contacter les gestionnaires pour obtenir des informations.	

Disposition 2.4 - Améliorer les rendements des réseaux d'Alimentation en Eau Potable	
<u>Synthèse de la disposition :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> - Recommandation aux collectivités territoriales concernées par l'exploitation et l'entretien des réseaux de distribution d'eau potable d'atteindre au moins les valeurs guides de rendement (R) et d'indice linéaire de perte (ILP) définies par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, avec une priorité pour les rendements inférieurs à 80 %. - Disposer des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) établis en application de l'article D. 2224-1 du Code général des collectivités territoriales. 	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Travaux / Gestion	<u>Coût estimé :</u> De 600 000 à 1 000 000€ HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Demander systématiquement les RPQS à toutes les collectivités concernées.
Informers les collectivités sur l'amélioration du rendement et les sensibiliser sur l'importance de réduire les pertes sur leur réseau.

Points de blocage :

Coût, notamment en milieu rural (réseau en moins bon état et parfois de longs linéaires pour rejoindre les écarts d'habitation).

Positionnement de la commission thématique :

=> Contacter les gestionnaires pour obtenir des informations.

M. PARMENTIER indique qu'il peut être judicieux de demander l'âge des compteurs, car il convient de les remplacer régulièrement pour éviter d'avoir de mauvaises informations. M. HAUDRECHY signale que, pour le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent, il est important que le compteur d'eau soit juste, notamment avec la vente d'eau à Crépy-en-Valois. La durée de vie est variable.

Disposition 2.5 - Étudier les ressources alternatives mobilisables sur le bassin versant et évaluer la faisabilité

Synthèse de la disposition :

Une fois la disposition 1.4 mise en œuvre :

- étudier les ressources alternatives mobilisables sur tout le bassin versant,
- développer les opportunités d'un approvisionnement en eau à partir de ressources alternatives pour les activités qui ne nécessitent pas une eau de qualité aussi stricte que l'eau potable.

Porteurs pressentis : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux, Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2017

Type : Connaissance

Coût estimé : 100 000 à 150 000€ HT et Temps d'animation du SAGE

Points de blocage :

Nécessite la mise en œuvre de la **disposition 1.4**.

Portage de ce type d'actions (pas d'acteur fédérateur actuellement, évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM).

Positionnement de la commission thématique :

=> La mise en œuvre de cette disposition dépend de la mise en place de la 1.4 mais la communication sur ce sujet reste possible.

Disposition 2.6 - Sensibiliser les entrepreneurs et les particuliers aux systèmes d'économie et de récupération de l'eau

Synthèse de la disposition :

Mettre en œuvre des campagnes de communication et sensibilisation auprès des entrepreneurs et des particuliers sur les systèmes de récupération et d'utilisation des eaux de pluie et sur les équipements générant des économies d'eau.

Porteurs pressentis : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Sensibilisation, communication, animation

Coût estimé : De 12 000 à 24 000€ HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Définir les campagnes de communication (possibilité de réflexion inter-SAGE)

Positionnement de la commission thématique :

M. PARMENTIER indique que ce sujet a été évoqué lors de la commission « Maitrise des écoulements » et qu'il s'agit avant tout de communication (journée de sensibilisation, roll-up, gazette, articles pour les journaux communaux, etc.). M. HAUDRECHY note qu'il serait intéressant de communiquer spécifiquement auprès des urbanistes des EPCI dont les avis seront suivis par les communes.

Disposition 2.7 - Développer les systèmes d'économie et de récupération des eaux dans les bâtiments publics

Synthèse de la disposition :

La CLE préconise la mise en place de dispositifs de gestion économe de l'eau dans les projets de rénovation, de construction, d'envisager le remplacement des équipements dans le bâti ancien et le développement des démarches Haute Qualité Environnementale (HQE) en amont. La CLE préconise également de développer l'utilisation des ressources alternatives définies à la disposition 2.5

Porteurs pressentis : Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Travaux / Gestion

Coût estimé : De 214 500 à 487 500€ HT et Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

En lien avec la **disposition 2.5**.

Points de blocage :

Acceptabilité, information en amont sur les projets.

Positionnement de la commission thématique :

=> Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation.

Disposition 2.8 - Inciter les communes à reperméabiliser les sols dans les secteurs urbains anciens

Synthèse de la disposition :

Sensibiliser les communes sur les opportunités de reperméabilisation de sols artificialisées, avec pour objectif de systématiser les réflexions sur la reperméabilisation de secteurs à la faveur de projets de requalification-réhabilitation.

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE

Calendrier : 2018 à 2023

Type : Sensibilisation, communication, animation

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

Envisager une plaquette d'information.

Points de blocage :

Acceptabilité, information en amont sur les projets.

Positionnement de la commission thématique :

=> Mise en place d'actions de communication et de sensibilisation.

Disposition 2.9 - Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de l'irrigation

Synthèse de la disposition :

Accompagner les exploitants agricoles dans l'amélioration de leurs pratiques d'irrigations

Porteurs pressentis : Structure porteuse du SAGE et Chambres d'Agriculture

Calendrier : 2016 à 2023

Type : Connaissance, Travaux / Gestion, Sensibilisation, communication, animation

Coût estimé : Temps d'animation du SAGE

Leviers / actions à mettre en place :

En lien avec la **disposition 1.4**.

Se mettre en relation avec les chambres d'agriculture et leurs réseaux.

Positionnement de la commission thématique :

M. PARMENTIER indique qu'il existe une association des irrigants Automne / Nonette qu'il serait intéressant d'associer aux réflexions.

Disposition 2.10 - Accompagner les préleveurs industriels pour l'optimisation des prélèvements

<u>Synthèse de la disposition :</u>	
Se rapprocher des principaux préleveurs industriels pour faire le bilan précis des prélèvements et de leur répartition dans l'année, anticiper les projets d'extension ou de recours plus fort à la ressource en eau, diffuser l'état quantitatif des masses d'eau et partager le diagnostic autour de son évolution.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Structure porteuse du SAGE, Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé :</u> Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Se mettre en relation avec les chambres des métiers et d'industrie et leurs réseaux.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Contacter les CCI et CMA pour voir quelles données seraient récupérables.	

Disposition 3.1 - Déterminer à l'échelle du bassin versant une répartition équilibrée des prélèvements d'Alimentation en Eau Potable	
<u>Synthèse de la disposition :</u>	
Etudier et de mutualiser les possibilités de répartition équilibrée des prélèvements nécessaires à l'Alimentation en Eau Potable, dans une recherche de réflexion commune à l'échelle globale du bassin versant de l'Automne.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2018 et 2021 à 2023
<u>Type :</u> Connaissance	<u>Coût estimé :</u> De 80 000 à 100 000€ HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> En lien avec la disposition 1.4.	
<u>Points de blocage :</u> Portage de ce type d'actions (pas d'acteur fédérateur actuellement, évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM), coût.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Importance d'être sollicité en amont sur les projets liés à l'alimentation en eau potable pour faire bénéficier de la vision à l'échelle du bassin versant.	

Disposition 4.8 - Préciser l'inventaire des friches et des anciennes carrières	
<u>Synthèse de la disposition :</u>	
Réaliser un inventaire sur le bassin versant des friches, décharges sauvages et anciennes carrières, précisant la nature du site et sa localisation.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier :</u> 2017 à 2018
<u>Type :</u> Connaissance	<u>Coût estimé :</u> Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Rédiger une fiche bilan type pour constituer une base de données.	
<u>Points de blocage :</u> Avoir l'information de la localisation des sites.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Réalisation d'une fiche type à proposer.	

Disposition 5.2 - Inciter à la réalisation des zonages pluviaux et aux choix des techniques d'infiltration à la parcelle

<u>Synthèse de la disposition :</u>	
La CLE recommande de réaliser une étude de type « schéma de gestion des eaux pluviales » et que les SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) encouragent la gestion du pluvial dans les documents d'urbanisme lors d'extension urbaines.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé :</u> Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Note / plaquette <u>Points de blocage :</u> Acceptabilité de réaliser ce type d'action alors que le zonage d'assainissement pluvial, réglementaire, n'est déjà souvent pas mis en place.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Commencer par rappeler ce qui est obligatoire.	

Disposition 5.3 - Réaliser des traitements des eaux pluviales à la source

<u>Synthèse de la disposition :</u>	
La CLE recommande à l'ensemble des acteurs du territoire d'évaluer le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales (collecte et dépollution) ; de rechercher et de réhabiliter les raccordements non conformes, de rechercher (localisation et origines) et supprimer les rejets d'eaux pluviales polluées au milieu naturel ; de mettre en œuvre les dispositifs de dépollution et de les entretenir.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux/gestionnaire d'infrastructures	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Connaissance, Travaux / Gestion	<u>Coût estimé :</u> De 650 000 à 1 200 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> En lien avec la disposition 4.5. <u>Points de blocage :</u> Acceptabilité de travailler sur le pluvial, coût	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Disposition qui concerne les collectivités disposant d'un réseau d'eaux pluviales pour lesquelles il faudrait communiquer.	

Disposition 6.1 - Appuyer le développement des démarches « Aire d'alimentation de Captage »

<u>Synthèse de la disposition :</u>	
La CLE recommande la réalisation, pour tous leurs captages du bassin versant, des démarches d'étude d'« Aire d'Alimentation de Captage » (AAC).	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics, et Structure porteuse du SAGE, services étatiques	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Connaissance, Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé :</u> De 455 000 à 650 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Partage d'expériences avec ce qui se fait sur Auger-Saint-Vincent (déjà en cours) <u>Points de blocage :</u> Volontariat face au manque de financements pour des opérations non obligatoires sur les captages non prioritaires.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Axer les actions en priorités sur les captages prioritaires, hors Vez dont le classement est lié à une erreur de mesure. Il y a ainsi 3 captages « conférence environnementale » (2 sur Auger-Saint-Vincent et celui de Vauciennes) et un captage prioritaire dans le SDAGE (Vaumoise).	

Disposition 6.2 - Animer à l'échelle du bassin versant des mesures de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole	
<u>Synthèse de la disposition :</u> La CLE recommande la mise en place d'une animation sur le bassin versant centrée sur la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, par la création d'un poste dédié par exemple.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Structure porteuse du SAGE et Chambres d'agriculture	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Travaux / Gestion, Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé :</u> De 600 000 à 1 200 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Animation mise en place (poste créé et pourvu au SAGEBA depuis le 1/10/2014). <u>Points de blocage :</u> Maintien du portage de ce type d'actions avec l'évolution des compétences des collectivités avec la loi MAPTAM.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> M. PARMENTIER indique que le territoire était ouvert aux MAE mais qu'il y a eu un refus des financeurs sur les corridors, faute de fonds, ce qui a rebuté les agriculteurs volontaires. Mme DUNCOMBE précise que le territoire est à nouveau ouvert aux MAEC en 2016. M. PARMENTIER demande si la CETA a déjà été contactée. Mme DUNCOMBE explique qu'elle l'a contacté mais sans avoir été conviée jusqu'à présent à leurs réunions.	

Disposition 6.3 - Accompagner et sensibiliser les communes non adhérentes à la mise en place des SPANC	
<u>Synthèse de la disposition :</u> Sensibilisation des dernières communes n'ayant pas érigé une activité de SPANC à la mise en œuvre des services publics de l'assainissement non collectif (SPANC) ou à l'adhésion à des groupements possédant déjà cette compétence et réalisation d'un bilan harmonisé et évolutif de l'activité des SPANC sur l'ensemble du bassin versant.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Connaissance	<u>Coût estimé :</u> Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Contacter les communes identifiées lors de l'état des lieux du SAGE comme non pourvues de SPANC et les sensibiliser.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Prendre contact avec les collectivités.	

Disposition 6.4 - Réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif	
<u>Synthèse de la disposition :</u> La CLE recommande d'engager préférentiellement les travaux de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif dans les Aires d'Alimentation de Captages et sur les installations identifiées comme présentant un risque avéré.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Travaux / Gestion	<u>Coût estimé :</u> De 1 500 000 à 2 250 000 €HT et Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> En lien avec la disposition 6.3. <u>Points de blocage :</u> Coût, maîtrise d'ouvrage.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Contacter les SPANC pour suivre les actions mises en place.	

Disposition 6.5 - Faire progresser les communes dans leurs pratiques d'entretien des espaces publics	
<u>Synthèse de la disposition :</u> Sensibilisation des communes à la signature de la « Charte d'entretien des espaces publics pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques de Picardie » ou à la définition de leur propre stratégie d'entretien des espaces publics (engagement d'une démarche).	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et Structure porteuse du SAGE	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé :</u> Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Animation en cours sur le bassin versant avec l'animatrice captages du SAGEBA, sensible évolution du nombre de communes signataires ou engagées dans ce genre de démarche. Aspect réglementaire qui pousse à accélérer les actions avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l' objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Disposition en progression.	

Disposition 6.6 - Sensibiliser les particuliers et les gestionnaires d'axes de transport à une meilleure utilisation des pesticides	
<u>Synthèse de la disposition :</u> La CLE recommande aux particuliers, de s'engager dans une démarche de « jardinage durable », sans recours aux produits phytosanitaires. Les gestionnaires d'infrastructures (voiries et réseaux ferrés) sont également invités à mettre en œuvre des stratégies de réduction d'usage de pesticides.	
<u>Porteurs pressentis :</u> Collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux et Structure porteuse du SAGE, gestionnaires d'infrastructures	<u>Calendrier :</u> 2016 à 2023
<u>Type :</u> Sensibilisation, communication, animation	<u>Coût estimé :</u> Temps d'animation du SAGE
<u>Leviers / actions à mettre en place :</u> Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation lancées, en partenariat avec les collectivités qui peuvent montrer l'exemple et faire le relais.	
<u>Points de blocage :</u> Prendre contact avec les gestionnaires d'infrastructures et plus particulièrement pour les réseaux ferrés.	
<u>Positionnement de la commission thématique :</u> => Volet particuliers à bien poursuivre et prendre contact avec les gestionnaires de réseaux ferrés (voir avec la FREDON qui a peut-être déjà des contacts).	

Concernant les panneaux de communication, les thèmes retenus sont :

- « Les produits phytosanitaires non agricoles » : Prévention pour la santé (par exemple avec le respect des doses), explications des pictogrammes sur les produits, changement du paysage au quotidien.
- « Les eaux souterraines » : Définitions, explications sur les AAC et exemple d'Auger-Saint-Vincent.